

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
30 mai 2024
Date d'affichage
30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le quatre juin, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente mai deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	11
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISINIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absents et excusés :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place
Denis DEBELLE donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place jusqu'à son arrivée à 20h30.

Le président a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

COTISATION CENTRE SOCIAL LARES **2024 - 026**

Le centre social a renouvelé son projet social et son agrément auprès de la caisse d'allocations familiales pour les années 2023-2026. Il joue un rôle essentiel dans l'animation de la vie sociale, présent dans le territoire depuis plus de 40 ans, c'est un acteur majeur de notre territoire.
Notre commune participe à son équilibre financier.

Une participation de 9 euros par habitant a été fixée par le conseil d'administration du centre Lares, (pas d'augmentation depuis plusieurs années).

La contribution à verser en 2024 pour notre commune est de 12 951 euros.

Comme chaque année, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir valider le montant de cette participation.

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité**

VADLIDE le montant de la cotisation du centre Larès pour un montant de 12 951 euros

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER